AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1400
FR0004044337-FS0550

19 septembre 2013

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OSIATIS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 18 septembre 2013, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivants, intervenus le 12 septembre 2013 :

- la société de droit anglais Butler Management Ltd[1] (11 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société OSIATIS et ne plus détenir aucune action de cette société. Ce franchissement de seuils résulte de la cession et de l'apport de la totalité des actions détenues par le déclarant à la société Econocom Group[2] ;

- le concert composé de M. Walter Butler et la société Butler Management Ltd qu'il contrôle, M. Robert Aydabirian et M. Jean-Maurice Fritsch a déclaré avoir franchi en baisse, par suite de la cession et de l'apport de la totalité des actions détenues par les membres dudit concert au profit de la société Econocom Group[2], les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société OSIATIS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Il est précisé que le pacte d'actionnaires liant les cédants visés ci-dessus (cf. D&I 213C0039 du 8 janvier 2013) est par conséquent devenu sans objet, ainsi que l'action de concert qui en résultait.

[1] Contrôlée par M. Walter Butler.
[2] Cf. notamment D&I 213C1372 du 13 septembre 2013.